

“ OBTENIR LE PERMIS D'EXPLOITATION ”

- ◇ Obtenir le permis d'exploitation par l'acquisition des connaissances de l'environnement juridique professionnel, des responsabilités et des obligations de l'exploitant d'un débit de boisson.



Tous les cogérants doivent faire la formation pour obtenir la licence

Programme

Le permis d'exploitation

Le cadre administratif et réglementaire qui régit les débits de boisson et les sanctions en cas de non-respect :

- Présentation du permis d'exploitation, la classification des différents débits de boisson, les différents types de licence...
- Droits et obligations – Evolutions réglementaires
- Organisation de sa déclaration de licence

Le cadre réglementaire spécifique en activité agricole : étude et analyse des différents cas rencontrés pour bien cerner les responsabilités en particulier des mineurs

- Adopter le bon comportement face à la clientèle : cadre juridique, responsabilités pénales du responsable d'établissement (lutte contre l'alcoolisme, protection des mineurs et ivresse publique)
- Réglementation et protection en lien avec son environnement
- Obligation de faire appliquer et appliquer les réglementations
- La réglementation pour éviter les sanctions (lutte contre le bruit, le tabagisme, loi Evin, les stupéfiants, la discrimination)
- La réglementation locale

Méthodes & outils

Évaluation par un questionnaire dématérialisé en fin de session

Le permis d'exploitation est sanctionné par la délivrance d'un CERFA Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur N° 14407*03

Évaluation des résultats & suivi de l'exécution

<input checked="" type="checkbox"/> QUESTIONS ORALES	<input checked="" type="checkbox"/> MISES EN SITUATION, EXERCICES	<input checked="" type="checkbox"/> FEUILLE DE PRÉSENCE
<input checked="" type="checkbox"/> QUESTIONS ÉCRITES (QCM)		<input checked="" type="checkbox"/> CERTIFICAT DE RÉALISATION
<input checked="" type="checkbox"/> ÉVALUATION DE LA FORMATION	<input type="checkbox"/> AU COURS D'UN TRANSFERT DES ACQUIS	<input type="checkbox"/> ATTESTATION DE FIN DE FORMATION ET D'ASSIDUITÉ

Évaluation des résultats

Suivi de l'exécution

Intervenants



Francis MARTIN
Agréé par l'INFA,
Organisme habilité par
le Ministère de l'Intérieur



Amélie FRIAS
Conseillère agritourisme CA33
Responsable de stage